

LE PUBLICISTE.

QUARTIDI 4 Germinal, an VIII.

Apparition d'une escadre française dans les eaux de Candie. — Disgrace de Suwarow. — Situation des émigrés à Mittau. — Propositions de paix faites par Buonaparte à Paul I^{er}. — Détails des préparatifs faits par les Anglais pour l'expédition de la Méditerranée. — Etat des Emigrés français à Londres. — Dépeche télégraphique de Brest. — Nouvelles diverses.

Le prix de l'abonnement du PUBLICISTE est de 15 fr. 50 cent. pour trois mois, 26 fr. pour six mois, & 50 fr. pour l'année.

Les loix & arrêtés des consuls sont imprimés textuellement & délivrés aux souscripteurs sans augmentation de prix.

Les lettres & les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moineaux, n^o. 423, butte des Moulins, à Paris.

TURQUIE.

De Constantinople, le 10 février (21 pluviôse).

Nous recevons à l'instant la nouvelle qu'on a aperçu dans les eaux de Candie, un convoi français, composé de quatre vaisseaux de ligne, sept à huit frégates, et quarante bâtimens de transport. Ce convoi, qu'on croit chargé de troupes de débarquement, faisoit route pour l'Égypte.

Un tartare arrivé aujourd'hui avec des dépêches de l'amiral russe Okaschef, a confirmé cette nouvelle. Cet amiral demande qu'on lui envoie sur-le-champ quatre vaisseaux de ligne. L'ordre a été donné pour les faire partir au premier vent favorable.

RUSSIE.

De Pétersbourg, le 25 février (6 ventôse).

Suwarow est décidément disgracié, sans qu'on puisse en connoître la véritable cause. Paul I^{er}. vient de défendre que le mariage déjà arrêté du fils de ce général avec l'héritière du duc de Courlande soit définitivement conclu.

De Mittau, le 5 mars (12 ventôse).

On est sans espoir, sans plan, sans considération, sans argent, tracassé par les femmes, par le gouvernement, par les habitans, & enfin réduit à envier le sort des émigrés qui rentrent en France en mendiant le long des grandes routes.

SUEDE.

De Stockholm, le 28 février, (9 ventôse).

Ce matin, à sept heures, leurs majestés sont parties pour Norkoping.

AUTRICHE.

De Vienne, le 8 mars (17 ventôse).

La gazette de la cour annonce aujourd'hui officiellement

que S. M. l'empereur a conféré, par *interim*, au général Kray le commandement de l'armée en Allemagne, que la santé de l'archiduc Charles l'a forcé de quitter.

On attend ici, à toat instant, l'arrivée du prince Charles. Il partira ensuite avec le duc Albert pour Charles-Bad. (Bains de Charles.)

Le général Kray a reçu de l'empereur, avant son départ, une belle tabatiere avec cette inscription : *Elle contient ce qui vous attend.* En poussant un ressort, elle découvre une couronne de laurier.

On écrit de Pétersbourg que Buonaparte a aussi fait faire des propositions de paix qui ont été présentées à Paul I^{er}. par un ministre d'une puissance étrangère; mais qu'elles n'ont pas été accueillies.

L'ambassadeur anglais près notre cour a reçu de Constantinople un courier qui lui a été expédié par l'envoyé anglais près la Porte, avec la nouvelle de l'armistice convenue entre le grand visir & le général Kleber, pour quatre semaines. Un courier a été sur-le-champ expédié à Londres pour y porter cette nouvelle.

Passavan-Oglou est, depuis quelque temps, entierement tranquille. Il a seulement repris à plusieurs pachas voisins quelques places qui dépendoient de son gouvernement.

ALLEMAGNE.

D'Ausbourg, le 15 mars (22 ventôse).

On parle d'un grand changement parmi les généraux autrichiens de l'armée du Rhin. Quelques-uns doivent, dit-on, passer en Italie, & d'autres quitter l'Italie pour venir sur le Rhin. Parmi ces derniers on cite les généraux Frœlich, Klenau, Lichtenstein, Haddik & autres. Le général Starray prendra sa retraite & sera remplacé par le général Frœlich dans le commandement de l'aile droite de l'armée.

Il y a toujours de grands mouvemens dans l'armée de l'archiduc, qui est au grand complet & sur le pied le plus respectable.

D'après les lettres de Venise, du 7, il continue de régner un grand silence dans le conclave : on ne sait rien de ce qui s'y passe.

Les gazettes de Hambourg fixent l'époque de l'embarquement de la première division de l'armée russe à Riga, au 15 avril prochain. Il y aura dans le même tems un second embarquement à Revel.

Les émigrés se flattent encore que le corps de Condé

pourroit être destiné, pendant la prochaine campagne, à être embarqué sur la flotte anglaise, pour être mis à terre dans le golfe de la Spezzia, & employé sur les côtes des départemens méridionaux, où ils espèrent trouver encore des partisans.

Wickam presse vivement l'électeur de fournir le douze mille hommes que porte le traité de subsides; mais l'argent n'est point arrivé, & l'on croit que les états de Bavière feront de fortes représentations contre des levées à la solde anglaise.

Les Autrichiens font arrêter tous les militaires qui recrutent dans l'Empire pour les corps émigrés français ou suisses, et les font punir comme embaucheurs.

A N G L E T E R R E.

De Londres, le 18 mars (27 ventôse).

De toutes les parties du royaume des troupes sont en marche pour se rendre dans les ports du midi. Les aubergistes de Douvres ont été prévenus par le maire de cette ville de préparer dans la semaine des logemens pour sept mille hommes. Plusieurs régimens sont attendus à Portsmouth. Tous les officiers absens qui composent les garnisons de Gibraltar & de Minorque, ont reçu ordre de se tenir prêts à s'embarquer sur un vaisseau destiné à les conduire dans leurs garnisons respectives. Les bateaux plats de la Tamise doivent se rendre, sans aucun délai, à Sheerness. Ces circonstances indiquent la proximité des expéditions projetées; les divers lieux de rassemblement n'indiquent pas moins qu'elles auront des destinations différentes. On ne doute plus que les troupes, dont le rendez-vous est fixé à Portsmouth, ne doivent être portées dans la Méditerranée. Leur nombre montera à 15,000 hommes: elles seront commandées par sir Charles Stuart, qui a commandé en chef l'armée anglaise en Corse & en Portugal. Cet officier général aura sous ses ordres les majors-généraux Simcoe, Saint-Clair & Moore, presque tous habitués, comme lui, à faire la guerre dans les pays chauds. On suppose que sir Charles Stuart prendra quelques régimens de renforts à Gibraltar & à Minorque, dont les garnisons se trouvent fort nombreuses, sur-tout celle de cette île, qui monte à 9000. On indique pour but de l'expédition Gènes, Malte ou l'Egypte.

L'amiral Knowles sera chargé du commandement de l'escadre qui doit être employée pour cette expédition.

C'est, sans doute, des ports de Kent que partira le second armement. La réunion de tous les bateaux plats sur ce point, & la proximité des côtes ennemies, font supposer que cette expédition n'exigera pas un long trajet. On ne sait pas encore de quel côté agiront nos alliés du Nord. Mais on croit ici qu'une grande partie des forces qui se rassemblent en Pologne est destinée à se joindre aux nôtres; & que si les vaisseaux de transport ne sont pas assez nombreux dans la mer Baltique pour recevoir tant de troupes, des vaisseaux de guerre armés en flûte y suppléeront.

Les derniers paquebots revenus d'Heilige-and (1) sans avoir pu entrer dans l'Elbe, nous apprennent qu'environ cinquante passagers qui se sont obstinés à débarquer dans cette île, s'y trouvent réduits à la plus grande détresse. Les habitans les avoient prévenus qu'ils manquoient de bo-

(1) Ou l'Isle-Sainte, île de la mer d'Allemagne, entre l'embouchure de l'Elbe & celle de l'Elbe, appartenant au roi de Danemarck, depuis l'échange du Holstein.

gemens, de vivres & de matieres combustibles. Entassés sur la paille dans quelques misérables cabanes de pêcheurs, ces passagers ont été obligés de tuer deux chevaux de races, de 500 louis chacun, pour ne pas périr de faim, & ils attendent le dégel avec la plus vive impatience.

La frégate la *Brillante* est arrivée à la hauteur de Fal-mouth, avec la flotte de Lisbonne.

Le roi a nommé ministre plénipotentiaire à la cour de Naples M. Arthur Paget, & accordé le même titre à M. Windham, qui résidoit à la cour de Florence en qualité d'envoyé extraordinaire.

D'après les registres où sont inscrits les noms des étrangers qui résident dans la Grande-Bretagne, le nombre des émigrés français se montoit, le 9 ventôse, à 9774; savoir: 4153 laïques & 5621 ecclésiastiques. Dans ce nombre, sont compris 550 domestiques.

Il a été envoyé par l'amirauté des commissaires-experts pour examiner & évaluer les bâtimens hollandais pris dans le Helder. L'ex-stathouder en a fait autant de son côté. On dit qu'au lieu de les trailler comme prises, ils seront achetés par l'état, & la valeur remise au ci-devant prince.

Il a été lancé, le 26 ventôse, à Deptford, un vaisseau de 74, nommé le *Convoyeur*.

Six bâtimens de la compagnie ont ordre d'être rendus, le 50 floréal, aux Dunes, pour de-là se rendre au Bengale.

Les lords de la trésorerie ont défendu l'exportation des grains d'Ecosse en Angleterre.

On ne peut se dissimuler même ici que Bonaparte ne s'efforce de saisir toutes les occasions de se concilier l'esprit public. L'indisposition prolongée du comte de Guilford, ayant engagé ses médecins à lui conseiller un séjour de quelques mois dans le midi de l'Europe, comme le meilleur moyen de rétablir sa santé, & la guerre avec la France présentant, en apparence, un obstacle insurmontable à l'exécution de ce conseil, quelques-uns des amis de M. Coultts a à Paris en parlèrent à Bonaparte. Il répondit, sur-le-champ, que si quelques difficultés s'opposaient au voyage de lord Guilford, elles ne pouvoient venir que du côté de la mer; mais que du sien il n'en existoit aucune. Il a même chargé M. Perregaux, banquier, d'instruire M. Coultts, que non-seulement il étoit prêt à donner tous les passe-ports nécessaires au lord Guilford pour son voyage en France; mais que même il s'estimeroit heureux de lui offrir tous les genres de facilité pendant son séjour en France, & de les lui garantir pour six mois, espace de tems qui lui paroissoit devoir être le terme que lord Guilford desiroit mettre à son voyage. Comme le printemps & l'été lui offrent en Angleterre quelque espoir de rétablissement, lord Guilford a remis son voyage à l'automne prochain, dans le cas où sa santé ne se rétablirait pas dans l'intérieur. (*Extrait du Times.*)

L'absence de M. Tierney de la chambre des communes a pour cause la mort d'une de ses filles.

La seconde division de la flotte de la Manche, sous les ordres du lord Bridport, est sortie pour rejoindre la première division qui croise dans les eaux de Arest, sous le commandement de l'amiral Gardner. Cette escadre a fait voile de Torbay le 15 mars (22 ventôse).

Les papiers de Paris, jusqu'au 14 mars (23 ventôse), sont entre les mains du gouvernement, mais non encore publiés. Ils annoncent, dit-on, la signature des préliminaires de la paix entre l'Autriche & la France. On croit la flotte de Brest prête à sortir.

Les séances du parlement ne contiennent rien d'intéressant pour le continent. Toujours de longues discussions sur les moyens de remédier à la disette de grains, qui va croissante.

De Portsmouth, le 15 mars (22 ventôse).

Le *Stately*, le *Sheerness*, la *Pallas*, & le *Romulus*, armés en flûte, ont mis aujourd'hui à la voile. Ces bâtimens doivent transporter les troupes russes pour l'expédition projetée.

REPUBLIQUE BATAVE.

De la Haye, le 19 mars (28 ventôse).

Il se trouve ici depuis quelques jours deux officiers prussiens de l'état-major du général Schladen; ils ont été présentés au général Augereau. On ignore l'objet de leur mission.

Le citoyen Lemaître, ci-devant chargé d'affaires de France à Hambourg, est arrivé ici, où il restera quelque tems pour des affaires particulières.

M. Sloeth, agent de la ville de Hambourg, est passé ici il y a quelques jours, se rendant à Paris.

On continue à prendre des moyens de défense pour mettre notre république à l'abri d'une invasion. Il est arrivé à Alkmaer une grande quantité d'artillerie, une partie est restée à Alkmaer, l'autre s'est rendue dans le Nord-Hollande, où l'on forme trois lignes; six mille ouvriers sont employés de ce côté-là seulement.

REPUBLIQUE FRANÇAISE.

De Bruxelles, le 29 ventôse.

Des avis de Wesel portent que le passage de courriers entre Paris & Berlin ayant été suspendu durant quelques tems, il en étoit passé un le 16 ventôse, qui avoit été expédié de Paris après une conférence de plus de deux heures à laquelle le premier consul avoit invité M. Sandoz-Rollin, ministre de S. M. prussienne. On suppose en conséquence que ses dépêches sont de la plus grande importance.

De Paris, le 5 germinal.

— Lanjuinais est arrivé avant-hier & a pris place dans le sénat conservateur.

— Il y a, en ce moment, deux places vacantes au sénat, trois au tribunal, quatre au corps législatif.

— Les équipages du premier consul partiront dans cette décade pour Dijon.

— Le premier escadron des hussards volontaires de la Seine sera incessamment organisé. Le général Mathieu Dumas espère le présenter au premier consul, vers le 15 germinal.

— Le général Pully, commandant de la 15^e. division militaire, a reçu ordre de se rendre à l'armée de réserve.

— Dans sa séance d'avant-hier, la classe des sciences physiques & mathématiques de l'institut a nommé à l'unanimité Bonaparte pour président. Le premier consul présidera la séance publique du 15.

— Le citoyen Pierre Pierre, nommé préfet de police à Bordeaux, est parti pour sa destination. Le citoyen Lemaire, ex-commissaire du gouvernement près le bureau central de Paris, a été nommé à la place qu'il occupoit au ministère de l'intérieur.

— L'assemblée des ponts & chaussées, près le ministre de l'intérieur vient d'adopter le projet d'un pont entre les isles Saint-Louis & du Palais. Ce pont sera en fer coulé & en bois.

— Une compagnie se présente pour le rachat des rentes dues à la république.

— Le citoyen Guillois a été rappelé par le ministre de l'intérieur à la place de secrétaire-général de l'administration du théâtre des Arts.

— On dément le propos attribué à Bonaparte, relativement à *Richard Cœur-de-Lion*.

— Le *Moniteur* a cessé de donner l'analyse des autres journaux. On paroît y avoir vu des inconvéniens dans une feuille officielle.

— Une autre feuille, en empruntant la même idée, en fait une sorte de satire quotidienne, qui va souvent jusqu'à la calomnie.

— Le contre-amiral Lessaignes est parti pour aller prendre le commandement de Flessingue, & des ports de la ci-devant Belgique.

— Il est entré, le 25 ventôse, à Bordeaux, une prise anglaise, à bord de laquelle étoient passagers deux capitaines de la marine militaire de cette nation.

— Un monstre, nommé *Bergier*, qui avoit assassiné, il y a quelques mois, son pere, sa mere, un frere & une sœur, a été condamné à mort par le tribunal criminel de Besançon.

— Les réquisitions ordonnées jusqu'à présent sur la rive droite du Rhin par nos généraux, ont entièrement cessées.

— Les gazettes liguriennes annoncent que le général Massena a demandé à la ville de Gènes un emprunt de deux millions à prendre sur le commerce, & que le gouvernement ligurien a déjà fourni 500 mille francs.

— Des voyageurs bien instruits attestent que l'archiduc Charles a eu des attaques d'épilepsie, & qu'il en craint encore chaque jour le retour. Toute espèce d'application lui est interdite par son médecin. Il lui est défendu de songer aux femmes; on ne lui permet que des lectures frivoles; & pour exercice, la promenade & un peu de musique.

— Deux violentes secousses de tremblement de terre se sont fait sentir à Lisbonne dans la nuit du 7 au 8 ventôse. Un palais a été renversé, mais personne n'a péri.

C O N S U L A T.

Arrêté du 29 ventôse an 8.

Les consuls de la république, sur la proposition du ministre des finances, arrêtent :

Art. 1^{er}. Dans le cas où les administrateurs de départemens n'auroient pas terminé la répartition, entre les cantons, du montant de la contribution personnelle, mobilière & somptuaire de l'an 8, à l'époque de la cessation de leurs fonctions, le préfet procédera sur-le-champ à cette opération.

II. Les sous-préfets sont chargés de faire la répartition de cette même contribution entre les communes de leur arrondissement, par-tout où elle n'aura pas été faite par l'administration municipale.

III. Les préfets informeront le ministre des finances de l'exécution du présent arrêté.

MINISTÈRE DE LA MARINE.

Dépêche télégraphique de Brest, du 2 germinal.

Najac, ordonnateur de la marine à Brest, au ministre de la marine.

Le convoi, dont l'entrée en rade vous a été annoncée télégraphiquement, consiste en bâtimens français chargés de vivres & d'autres approvisionnemens pour l'armée navale combinée.

J'ai fait partir, sur-le-champ, pour Paris, les cinq Français qui ont fait insurger l'équipage de la Danaë, & trois Anglais, conformément à votre ordre du 30 ventôse.

T R I B U N A T.

Séance du 3 ventôse.

Arnould fait un rapport sur le projet de loi tendant à ce qu'il soit exigé un cautionnement des receveurs & payeurs de la trésorerie nationale. Il le présente comme une conséquence nécessaire de la loi qui exige des cautionnemens de divers fonctionnaires & particulièrement des comptables: il propose en conséquence au tribunal d'émettre son vœu en faveur du projet.

Cette proposition est adoptée.

Le tribunal s'est formé ensuite en comité secret.

La séance est rendue publique.

Le tribunal reçoit & renvoie à des commissions divers projets de loix.

Le tribunal se reforme en comité secret.

C O R P S L É G I S L A T I F.

Séance du 3 germinal.

Trois conseillers d'état, les cit. Emery, Fourcroy & Jolivet sont introduits; le premier présente un projet de loi supplémentaire à celui qui a été proposé il y a quelques jours sur la formation des listes de jurés. Aujourd'hui, dit-il, la liste générale des jurés spéciaux sera formée à l'avance, & l'accusé ne pourra point supposer qu'elle ait été dressée en haine de sa personne; ainsi il n'aura plus de raison pour recuser, comme autrefois, aucun juré. Au contraire, il pourra se trouver sur la liste des hommes que leurs liaisons & leurs rapports avec les accusés, pourront rendre suspects; dans ce cas, il est nécessaire que le commissaire du gouvernement qui remplit les fonctions d'accusateur public, ait le droit d'exercer des récusations sur la liste des jurés spéciaux, comme il a le droit de le faire sur la liste des jurés ordinaires.

La discussion de ce projet est indiquée au 6 germinal.

Le citoyen Fourcroy propose un projet de loi tendant à l'échange de l'étang de Saint-Crepa, département de Seine & Oise.

Le citoyen Jollivet propose un projet de loi tendant à autoriser le rachat des usufruits & rentes viagères dues à la république.

Les dispositions des loix relatives aux émigrés, dit-il, loix qui ont fait succéder la république aux émigrés dans ces usufruits & ces rentes, sont telles, que non-seulement la nation est dispensée de la condition imposée à tout usu-

fruitier ou créancier de rente viagère; de justifier de l'existence de celui sur la tête duquel la rente est constituée; mais même, que les débiteurs de ces rentes & usufruits ne peuvent point espérer d'en être libérés, après le délai de 50 années.

Pour concilier tous les intérêts & avoir égard aux diverses circonstances où se trouvent plusieurs débiteurs de ces rentes, il faudroit plus de tems que n'en laisse la fin de la cession du corps législatif; mais on peut ouvrir à ceux de ces débiteurs qui souffrent le plus de la législation actuelle un moyen de se libérer envers la nation. C'est le but que le gouvernement se propose en présentant un projet de loi qui autorise les débiteurs d'usufruits et rentes viagères dûes à la république, comme représentant les émigrés, de s'en racheter en payant au trésor public, avant le premier vendémiaire an 9, trois années desdites rentes, sans déduction des contributions, & quatre années après cette époque; le tout sans préjudice des arrérages dûs au jour du rachat.

La discussion de ce projet est indiquée au 7 germinal.

On procède au premier scrutin d'élection d'un candidat pour le sénat conservateur. Les personnes qui ont le plus réuni de voix, sont Dedeley-d'Agier, législateur, 50 suffrages; Merlin, ex-directeur, 56; Vacher, législateur, 64. Demain, il sera procédé au second scrutin.

Bourse. du 3 germinal.

Amsterdam.....	Tiers cons.....	21 f. 27 c.
Idem cour.....	Bons $\frac{2}{3}$	1 f. 27 c.
Hamb.....	Bons d'arrér.....	90 fr.
Madrid... 6 f. 90 c. le billet.	Bons pour l'an 8, 79 f. 75 c.	
Madrid. effect.....	Syndicat.....	67 f. 75 c.
Cadix.... 6 f. 90 c. le billet.	Action de 50 fr. de la caisse	
Gènes effect.....	des rentiers.....	00 fr.
Livourne.....	Or fin.....	102 f. 55 c.
Bâle..... $\frac{1}{4}$ per., $1\frac{1}{2}$ per.	Ling d'arg.....	50 f. 17 c.
Lausanne.....	Portugaise.....	93 f. 25 c.
Lyon..... pair 50 j.	Piastre.....	5 f. 20 c.
Marseille..... $\frac{1}{2}$ per. 20 j.	Quadruple.....	78 f. 80 c.
Bordeaux..... 1 p. 25 j.	Ducat d'Hol.....	11 f. 50 c.
Montpellier..... $\frac{1}{2}$ per. 25 j.	Guinée.....	23 f. 25 c.
Rente provis... 12 f. 58 c.	Souverain.....	54 f.

Esprit $\frac{3}{5}$, 340 francs. — Eau-de-vie de Montpellier 22 deg., 255 fr. — Rochelle, 22 d. — Cognac 22. d., 275 fr. — Huile d'olive, 1 fr. 40 c. — Café Martinique, 2 fr. 75 c. — Café Saint-Domingue, 2 fr. 40 cent. — Sucre d'Anvers, 2 fr. 15 cent. — Sucre d'Orléans, 2 fr. 5 c. — Savon de Marseille, 1 fr. 15 cent. — Coton du Levant, 3 fr. — Coton des Isles, 3 fr. 50 c. à 4 fr. 60 c. — Sel, 4 f. à 4 f. 50 c.

Manuel des accouchemens-pratiques, par Jacques Montaud-Lambin, ancien chirurgien à l'Hôtel-Dieu de Paris, professeur d'accouchemens; vol. in-8°. Prix, 75 cent., & 1 fr. 20 cent. franc de port. A Paris, chez Levacher, libraire, rue du Hurepoix, n°. 12. au bout du quai des Augustins; Rigot, place de l'école de Médecine.

De la Peste, ou Epoque mémorable de ce fléau, et moyens de s'en préserver, par J. P. Papon, ci-devant historiographe de Provence, 2 vol. in-8°. Prix, 7 fr. & 9 fr. franc de port. A Paris, au bureau de la bibliothèque des romans, rue Saint-André-des-Arts, n°. 45.